Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260601-2026_0044-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1er JUIN 2026

Date de convocation :
26 mai 2026

Date d'affichage :
26 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil vingt-six, le lundi 1ER juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Benoît DUCHEMIN, Claudie LE MÉHAUTÉ, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND, Magali LISCORNET, Yann FRABOULET (arrivée à 20h30), Sylvain FRELAUT (arrivée à 20h55), Laure AUREGAN.

Absent non représenté : Damien MACE

Secrétaire de séance : Yoann MOTTAIS

DCM2026/044 : PARTICIPATION DES FRAIS SCOLAIRES 2025-2026 -ECOLE DIWAN

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par l'école Diwan de Guingamp concernant la participation aux frais de fonctionnement 2025-2026, des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans cette école. Cela concerne 2 enfants en élémentaire.

Il est précisé que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2025-2027 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1650,00 € de plus de 3 ans
- Pour un élève d'élémentaire : 570,00 €

Monsieur le Maire propose de participer à la même hauteur pour les élèves de l'école DIWAN de Guingamp.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de participer aux frais de fonctionnement 2025-2026 de l'école DIWAN de Guingamp 570 € par élève en élémentaire (2), soit 1140 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yoann MOTTAIS

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE